

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 921

6 mai 2011

SOMMAIRE

Arawak Investments S.A.	44180	I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l.	44169
Argon Equity S.à r.l.	44167	ISIWIS Research S.à r.l.	44162
Askirun S.A.	44175	Jawhar Resort Holding S. à r.l.	44164
Biker's Club Diddeléng	44200	Kanel Management S.A.	44188
Bluetouch Investments (Luxembourg)		Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	
Number 4 S.à r.l.	44180	44164
Croma International Trading S.A.	44163	Lipp S.à r.l.	44167
Croma International Trading S.A.	44172	Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.	44175
Croma International Trading S.A.	44164	Lodenbau International	44170
Croma International Trading S.A.	44164	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l.	
Debonair Investment S.A.	44194	44185
DFL S.A.	44172	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	44191
Easymar S.A.	44173	Luci S.C.I.	44197
Epicure Berlin Property Management and		Rebelo's 75	44173
Holdings S.A.	44172	Regulus Investments S.A.	44208
FORTUNA Banque.s.c.	44179	Scholux S.A.	44162
Gnosis S.à r.l.	44180	Sky One	44173
Gnosis S.à r.l.	44180	Splitart S.A.	44182
Gnosis S.à r.l.	44182	Stahl Group SA	44206
Habitaculum	44185	Superior SAH	44203
HC Investissements III S.à r.l.	44188	Superior SPF	44203
HC Investissements II S.à r.l.	44191	Winvest Part 4	44206
Hiva OA S.A.	44162	Xella International Holdings S.à r.l.	44185

Scholux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.521.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Fiduciaire Joseph Treis située à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie et la société anonyme SCHOLUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48 521, a été dénoncé avec effet immédiat par l'Agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l.

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011040778/15.

(110045394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Hiva OA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIVA OA S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011040746/12.

(110044969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

L'an deux mille onze, le dix février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "ISIWIS Research S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7a rue Stümper, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 148.711 constituée suivant acte reçu le 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2162 du 5 novembre 2009, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant, le 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 31 janvier 2011.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.468.125 (deux millions quatre cent soixante huit mille cent vingt cinq) parts sociales de classe A et les 31.875 (trente et un mille huit cents soixante-quinze) parts sociales de classe B, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Reclassification des parts de classe B en parts de classe A.

2. - Annulation des classes de parts.

3.- Amendement subséquent de l'article 6 des statuts de la Société

4.- Amendement subséquent de l'article 15 des statuts de la Société

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de reclasser les parts de classe B en parts de classe A.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de supprimer les classes de parts.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées».

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les associés décident de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuées des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011. Relation: LAC/2011/375. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024223/71.

(110029358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011040713/10.

(110045472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011040714/10.

(110045473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2011

- Transfert du siège social de Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.:

Conformément à l'article 2 des statuts de la société qui dispose que le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration réuni en séance le 10 mars 2011 a résolu de transférer le siège social au 16 Rue Edward Steichen à 2520 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011041013/17.

(110046030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011040715/10.

(110045477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Jawhar Resort Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.295.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of February.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B132707; and

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B141575,

both here represented by Mrs Sylvie LEXA, legal & compliance officer, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of two proxies.

The said proxies, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A. and AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., prenamed are the two sole current shareholders (the “Shareholders”) of JAWHAR RESORT HOLDING S. à r.l., a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L – 2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147295 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 12, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1597 of August 19, 2009; and

- that the Company’ share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Then appearing parties representing the entire share capital took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders decide to extend the social object of the Company in order to include the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, know-how, domain names and websites.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 2 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the company is the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, know-how, domain names and websites (hereafter the “portfolio”). The Company may further hold, develop, manage and/or receive and grant licenses on such portfolio.

An other additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estates properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le huitième jour de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B132.707; et

AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social situé L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B141.575,

toutes les deux représentées par Madame Sylvie LEXA, legal & compliance officer, avec adresse professionnelle au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu de deux procurations qui, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que AERIUM ATLAS INVESTMENTS, S.A. et AERIUM ATLAS MANAGEMENT S. à r.l., précitées sont les deux seuls actuels associés (les «Associés») de JAWHAR RESORT HOLDING S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L – 2633 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147295 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1597 du 19 août 2009;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions prises à l'unanimité suivantes:

Première résolution:

Les Associés décident d'élargir l'objet social en incluant l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, noms de domaine et sites Internet.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition par achat, enregistrement ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de droits de propriété intellectuelle et industrielle, savoir-faire, noms de domaine et sites Internet (ci-après le «portefeuille»). La Société peut, en outre, détenir, développer, gérer ou recevoir et octroyer des licences sur ce portefeuille.

Un autre objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en particulier à propos de biens immobiliers, rendre des services de nature administrative, technique, financière, économique ou de gestion, à d'autres sociétés, personnes ou entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont sous le contrôle, directement ou indirectement, des mêmes associés qu'elle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 février 2011. LAC / 2011 / 6721. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024230/133.

(110028693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Argon Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.880,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.924.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées par les associés unique de la Société le 28 janvier 2011 que:

- M. Andri Sveinsson a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2011.
- Mme Sally Ingleson a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2011.
- M. Birgir Már Ragnarsson, né le 2 mai 1974 à Reykjavik, Islande, résidant à 6, Alvanley Gardens, Londres, NW6 IJD, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.
- M. Nicholas Lowcock, né le 22 décembre 1963 à Bexley Heath, Royaume-Uni, résidant à 43 Arthur Road, Londres SW19 7DN, Royaume-Uni, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2011.

Manfred Müller.

Référence de publication: 2011040804/19.

(110045653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.856.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- "ERE III – N°2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
acting in his capacity as member of the board of managers of the two companies, with individual signing power
- "M7 LIPP LLP" with registered office at 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England, represented by Mr Eric BIREN, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing parties are the sole partners of "LIPP S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147856, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1720 of 7 September 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 794 of 16 April 2010.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of ten thousand three hundred and thirty-eight pounds sterling (10'338.- GBP) so as to raise it from its amount of two hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty-seven pounds sterling (276'957.- GBP) up to an amount of two hundred and eighty-seven thousand two hundred and ninety-five pounds sterling (287'295.- GBP) by the issue of ten thousand one hundred

and thirty-six (10,136) Class A shares and two hundred and two (202) Class B shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The ten thousand one hundred and thirty-six (10,136) Class A shares have been subscribed by “Europa Real Estate III S.à r.l.”, previously named and two hundred and two (202) Class B have been subscribed by “M7 LIPP LLP”, previously named

The other shareholder waives his preferential subscription rights.

The newly issued ordinary shares will be fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of ten thousand three hundred and thirty-eight pounds sterling (10'338.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. (first paragraph). The subscribed capital is fixed at two hundred and eighty-seven thousand two hundred and ninety-five pounds sterling (287'295.- GBP) represented by:

- two hundred and eighty-one thousand six hundred and sixty-two (281,662) class A shares with a par value of one pound sterling (1.-GBP) each (the "A Shares"); and
- five thousand six hundred and thirty-three (5,633) class B shares with a par value of one pound sterling (1.- GBP) each (the "B Shares").”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- «Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- «ERE III – N°2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentées par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant des Sociétés avec pouvoir de signature individuelle.

- «M7 LIPP LLP», une société de droit anglais, établie et ayant son siège social au 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Royaume-Uni,

représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «LIPP S.à r.l.» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147856, constituée selon un acte notarié en date du 19 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1720 du 7 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 794 du 16 avril 2010.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille trois cent trente-huit Livres Sterling (10.338.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-seize mille neuf cent cinquante-sept Livres Sterling (276.957.- GBP) à deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling (287.295.- GBP)

par l'émission de dix mille cent trente-six (10.136) parts sociales A et deux cent deux (202) parts sociales B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les dix mille cent trente-six (10.136) parts sociales A sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée et deux cent deux (202) parts sociales B sont souscrites par «M7 LIPP LLP», prénommée.

L'autre associé renonce à son droit de souscription préférentiel.

Les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de dix mille trois cent trente-huit Livres Sterling (10.338.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze Livres Sterling (287.295.- GBP) représenté par:

- deux cent quatre-vingt et un mille six cent soixante-deux (281.662) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1.- GBP) chacune (les "Parts Sociales A"); et
- cinq mille six cent trente-trois (5.633) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1.- GBP) chacune (les "Parts Sociales B").»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 février 2011. Relation: EAC/2011/1994. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011024260/116.

(110028576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

I.E. LuxSubCo French N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 288.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.071.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 Mars 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 février 2011 de Mr. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 16 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Robert Quinn résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 mai 1977 à Stockton on Tees, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Robert Quinn;
- Monsieur Andreas Demmel;
- Monsieur Francesco Berardinelli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041686/20.

(110045691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Lodenbau International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.518.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg), versammelt sich die ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Aktiengesellschaft LODENBAU INTERNATIONAL, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter der Sektion B Nummer 48518, welche gemäss Urkunde, aufgenommen durch Me Edmond SCHROEDER, damals Notar mit dem Amtssitz in Mersch, (Grossherzogtum Luxemburg) am 17. August 1994 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 497 am 2. Dezember 1994, dass die Satzung letztmalig abgeändert wurde durch eine Entscheidung der Aktionäre vom 29. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 657 vom 27. April 2002,

mit einem Gesellschaftskapital von einundfünfzigtausendsechshundertfünfundvierzig Komma sechstausendachthundertneunundneunzig Euro (EUR 51.645,6899), eingeteilt in tausend (1.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Die Sitzung wird unter dem Vorsitz von Frau Christina SCHMIT, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmt Frau Françoise HÜBSCH, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, zur Sekretärin.

Die Generalversammlung erwählt Herrn Alain THILL, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, zum Stimmzähler.

Die Versammlung somit zusammengesetzt, bittet die Vorsitzende den Notar zu beurkunden:

Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der in ihrem Besitz befindlichen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet und kontrolliert wurde und im Büro des Letzteren aufbewahrt wird.

Die Vollmachten bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die auftretenden Beteiligten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Es ergibt sich aus der vorgenannten Anwesenheitsliste, dass alle ausgegebenen Aktien anwesend oder vertreten sind, so dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss konstituiert ist und somit rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung, die wie folgt lautet, beraten kann:

Tagesordnung

1) Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft und die Liquidierung ihrer Vermögenswerte.

2) Ernennung des Herrn Enrico FADANI, geboren in Heidelberg (Deutschland) am 25. September 1967, beruflich wohnhaft in D-80539 München (Deutschland), 10, Ludwigstrasse, zum Liquidator mit den weitestgehenden Befugnissen, welche das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere mit der Berechtigung, alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung beantragen zu müssen.

3) Volle und uneingeschränkte Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder, sowie dem Prüfungskommissar, für die Erfüllung ihres jeweiligen Mandats bis zur Auflösung der Gesellschaft.

Nach Beratung wurden die folgenden Beschlüsse der Versammlung einstimmig übernommen:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft aufzulösen und die Vermögenswerte zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Enrico FADANI, geboren in Heidelberg (Deutschland) am 25. September 1967, beruflich wohnhaft in D80539 München (Deutschland), 10, Ludwigstrasse, zum Liquidator zu ernennen mit den weitestgehenden Befugnissen, welche das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere mit der Berechtigung, alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung beantragen zu müssen

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Verwaltungsratsmitgliedern, namentlich den Herren Georg OBERRAUCH, Heinrich OBERRAUCH Jr. und Heinrich OBERRAUCH Sr., sowie dem Prüfungskommissar der Gesellschaft, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l., volle Entlastung für die Erfüllung ihres jeweiligen Mandats bis zur Auflösung der Gesellschaft zu erteilen.

44171

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf eintausendundfünfzig Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher die deutsche und die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des Bevollmächtigten die gegenwärtige Urkunde in deutscher Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung. Auf Antrag derselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text ist die deutsche Version massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

**Folgt die englische Übersetzung des vorangehenden Textes:
Follows the English translation of the previous text**

In the year two thousand and ten.

On the twenty-first day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company LODENBAU INTERNATIONAL, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 48518, incorporated by a deed of the Me Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on August 17, 1994, published in the Mémorial C number 497 of December 2, 1994, and whose articles of association have been modified for the last time by a decision taken by the shareholders on November 29, 2001, published in the Memorial C number 657 of April 27, 2002,

with a share capital of fifty-one thousand six hundred and forty-five Euro point six eighth nine nine (EUR 51,645.6899), divided into one thousand (1,000) shares without designation of the par value.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy-holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of Mr. Enrico FADANI, born in Heidelberg (Germany) on September 25, 1967, residing professionally at D-80539 Munich (Germany), 10, Ludwigstrasse, as liquidator with the broadest power provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, especially with the right to perform any action that is mentioned in the articles 144 and 145 of the law of August 10, 1915, without having to apply for prior approval of the shareholders' meeting.

3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates until the dissolution of the company.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint Mr. Enrico FADANI, born in Heidelberg (Germany) on September 25, 1967, residing professionally at D-80539 Munich (Germany), 10, Ludwigstrasse, as liquidator with the broadest power provided for by

the law of August 10, 1915 on commercial companies, especially with the right to perform any action that is mentioned in the Articles 144 and 145 of the law of August 10, 1915, without having to apply for prior approval of the shareholders' meeting.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr. Georg OBERRAUCH, Mr. Heinrich OBERRAUCH Jr. and Mr. Heinrich OBERRAUCH Sr., and to the supervisory auditor of the company, namely the private limited company COMCOLUX S.à r.l., for the performance of their respective mandates until the dissolution of the company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks German and English, states herewith that on request of the proxy-holder, the present deed is worded in German followed by a English version; on the request of the same proxy-holder and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Gezeichnet: SCHMIT – HÜBSCH -THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2011/4817. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft erteilt.

Junglinster, den 23. Februar 2011.

Référence de publication: 2011024263/134.

(110029603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011040716/10.

(110045483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

DFL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.307.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011040720/10.

(110045313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2011040722/11.

(110045235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Sky One, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour Sky One

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011040782/15.

(110044991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Easymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.407.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011040724/10.

(110045274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Rebelo's 75, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 24, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 158.889.

STATUTS

L'an deux mil onze, le trois février.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Saúl REBELO CARVALHO, logisticien, demeurant à L-3238 Bettembourg, 7, rue de l'Indépendance.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «REBELO'S 75».

Art. 2. Le siège social est établi à Lintgen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que d'un restaurant.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Saúl REBELO CARVALHO, logisticien, demeurant à L-3238 Bettembourg, 7, rue de l'Indépendance.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil onze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENTS (1.200.-) EUROS.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Il se nomme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
- 3) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7446 Lintgen, 24, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Rebelo Carvalho, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 7 février 2011. Relation: MER/2011/246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 9 février 2011.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2011025149/85.

(110029102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Askirun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue de manière extraordinaire à la date du 16 mars 2011, que la société Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011041180/18.

(110045205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of January.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Chris Siepman, born in Los Angeles, United States of America on 9 October 1962, residing at 285, Trinity Road, SW18 3SN London, being a citizen of Great Britain, holder of passport number 540274972,

hereby represented by Mrs. Louisa SILCOX, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011,

Mr. Gregg Siepman, born in California, United States of America, on 10 April 1960, residing at 3/3, Balls Head Road Waverton, NSW 2061 Australia, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 710933328,

hereby represented by Mrs. Louisa SILCOX, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011,

and

Liquid Capital Trustee Limited, a company incorporated in England with registered office at 95, Queen Victoria Street, London, EC4V 4HN and registered under number 04118902 acting in the name and on behalf of, Liquid Capital Employee Benefit Trust, in its capacity as the original trustee of the said trust.

hereby represented by Mrs. Louisa SILCOX, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 26 January 2011.

I. The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties, represented as above stated, declared that they jointly hold all the shares in the share capital of Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share

capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, with registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.730 (the "Company") and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of November 5th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21 December 2010, number 2797, page 134222. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation").

III. The appearing parties, represented as above stated, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

2. To increase the share capital of the Company by an amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) divided into one million four hundred and fifty thousand (1,450,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. To issue two hundred thousand (200,000) new shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept the subscription by (i) Mr Chris Siepman to one hundred and thirty-six thousand (136,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "CS Subscriber"), (ii) Mr Gregg Siepman to thirty four thousand (34,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "GS Subscriber"), and (iii) Liquid Capital Trustee Limited in its capacity as the original trustee of Liquid Capital Employee Benefit Trust, to thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "LC Subscriber", hereafter collectively with CS Subscriber and GS Subscriber, the "Subscribers") and the full payment of such shares, as well as the payment of a share premium in the aggregate amount of one hundred and thirty-two million eight hundred and sixty-five thousand euro (EUR 132,865,000.-), by a contribution in kind consisting of all one million (1,000,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each held by the Subscribers in Liquid Capital Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 95, Queen Victoria Street, EC4V 4HN, London and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3985085.

5. To amend paragraph 1 of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

6. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to an amount of fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) divided into one million four hundred and fifty thousand (1,450,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to issue two hundred thousand (200,000) new shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appears Mrs. Louisa SILCOX, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Shareholders by virtue of a proxy given on 26 January 2011.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of (i) Mr Chris Siepman to one hundred thirty six thousand (136,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "CS Subscriber"), (ii) Mr Gregg

Siepmann of thirty four thousand (34,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "GS Subscriber"), and (iii) Liquid Capital Trustee Limited in its capacity as the original trustee of Liquid Capital Employee Benefit Trust of thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "LC Subscriber", hereafter collectively with CS Subscriber and GS Subscriber, the "Subscribers"), (collectively, the "New Shares") and the full payment of such New Shares, as well as the payment of a share premium in the aggregate amount of one hundred and thirty-two million eight hundred and sixty-five thousand euro (EUR 132,865,000.-), by a contribution in kind consisting of all one million (1,000,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each held by the Subscribers in Liquid Capital Limited, a private limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 95, Queen Victoria Street, EC4V 4HN, London and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 3985085 (the "Contributed Shares").

The Subscribers, acting through their duly appointed attorney-in-fact, declared that they are the owners of the Contributed Shares which are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributed Shares to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributed Shares to the Company.

The Subscribers, acting through their duly appointed attorney-in-fact, further declare that the fair market value of the Contributed Shares is one hundred thirty-two million eight hundred sixty-seven thousand euro (EUR 132,867,000).

Thereupon the Shareholders resolved to accept the subscription and payment by the Subscribers of the New Shares and to allot such New Shares of the Company to the Subscribers.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500.-) divided into one million four hundred fifty thousand (1,450,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand euro (7,000.-EUR).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

M. Chris Siepmann, né à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique, le 9 octobre 1962 résidant à 285, Trinity Road, SW18 3SN Londres, de nationalité britannique, détenteur du passeport numéro 540274972,

ici représenté par Maître Louisa SILCOX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011,

M. Gregg Siepmann, né en California, Etats-Unis d'Amérique, le 10 avril 1960 résidant à 3/3, Balls Head Road Waverton, NSW 2061 Australie, de nationalité américaine, détenteur du passeport numéro 710933328,

ici représenté par Maître Louisa SILCOX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011,

et

Liquid Capital Trustee Limited, une société constitué en Angleterre ayant son siège social à 95, Queen Victoria Street, London, EC4V 4HN et enregistrée sous le numéro 04118902, agissant au nom et pour le compte de Liquid Capital Employee Benefit Trust, en sa qualité de "trustee" dudit trust,

ici représentée par Maître Louisa SILCOX, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011.

I. Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent qu'il détiennent conjointement, toutes les actions émises par Liquid Capital (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant son siège social au 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 156.730 (la "Société") et constituée, selon le droit luxembourgeois, suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, notaire résidant au Luxembourg, du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 décembre 2010 numéro 2797 page 134222. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les "Statuts").

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro chacune en un million deux cent cinquante mille parts sociales (1.250.000) ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille euro (EUR 2.000) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), divisé en un million deux cent cinquante mille parts sociales (1.250.000) ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de quatorze mille cinq cent euro (EUR 14.500), divisé en un million quatre cent cinquante mille parts sociales (1.450.000), ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

3. Emission de deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, toutes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4. Acceptation de la souscription par (i) M. Chris Siepman de cent trente-six mille (136.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le "CS Souscripteur"), (ii) M. Gregg Siepman de trente quatre mille (34.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le "GS Souscripteur"), et (iii) Liquid Capital Trustee Limited en sa qualité de trustee de Liquid Capital Employee Benefit Trust de trente mille (30.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le "LC Souscripteur", ci-après collectivement avec CS Souscripteur et GS Souscripteur, les "Souscripteurs") et du paiement intégral de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-deux million huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 132,865,000,-), par un apport en nature d'un million de parts sociales (1.000.000) ayant une valeur nominale d'un penny de livre sterling (GBP 0,01) chacune détenues par les Souscripteurs dans Liquid Capital Limited, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social 95, Queen Victoria Street, EC4V 4HN, Londres et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3985085.

5. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.

6. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir les douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro chacune en un million deux cent cinquante mille parts sociales (1.250.000) ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille euro (EUR 2.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en un million deux cent cinquante mille parts sociales (1.250.000) ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500), divisé en un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, toutes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution *Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenu Maître Louisa SILCOX, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2011.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de (i) M. Chris Siepman de cent trente-six mille (136.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le "CS Souscripteur"), (ii) M. Gregg Siepman de trente quatre mille (34.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le

"GS Souscripteur"), et (iii) Liquid Capital Trustee Limited en sa qualité de trustee de Liquid Capital Employee Benefit Trust de trente mille (30,000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (le "LC Souscripteur", ci-après collectivement avec CS Souscripteur et GS Souscripteur, les "Souscripteurs") (collectivement, les "Nouvelles Parts Sociales") et de libérer intégralement toutes ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de cent trente-deux million huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 132,865,000,-), par un apport en nature consistant en un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny de livre sterling (GBP 0,01) chacune détenues par les Souscripteurs dans Liquid Capital Limited, une société à responsabilité limitée, gouvernée par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social 95, Queen Victoria Street, EC4V 4HN, Londres et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 3985085 (les "Parts Sociales Apportées").

Les Souscripteurs, précités, représentés par leur mandataire dûment autorisé, déclarent qu'ils sont les propriétaires des Parts Sociales Apportées qui sont exemptes de toute promesse, gage ou charge, si applicable, et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert des Parts Sociales Apportées à la Société sans restriction ou limitation et que les instructions nécessaires ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions et autre formalités afin d'accomplir une transmission valide des Parts Sociales Apportées à la Société.

Les Souscripteurs, représentés par leur mandataire dûment autorisé, déclarent que la valeur de marché de ces Parts Sociales Apportées est de cent trente-deux millions huit cent soixante-sept mille euros (EUR 132.867.000).

Sur ce, les Associés décident d'accepter ladite souscription et le paiement par les Souscripteurs des Nouvelles Parts Sociales et d'attribuer ces Nouvelles Parts Sociales de la Société aux Souscripteurs.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les Associés ont décidé de modifier les articles 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille cinq cents euro (EUR 14.500), divisé en un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept mille euros (7.000.-EUR).

Déclaration

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes. Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2011. Relation: LAC/2011/5895. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 février janvier 2011.

Référence de publication: 2011023099/236.

(110028096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

FORTUNA Banque.s.c., Société Coopérative.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 130-132, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 7.143.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gregory Claudy / Charles Wagener

Directeur adjoint / Directeur

Référence de publication: 2011040731/11.

(110045536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Gnosis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040736/9.

(110045416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Arawak Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.825.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme ARAWAK INVESTMENTS S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-136825, avec effet au 18 mars 2011 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Caroline Felten / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2011040830/14.

(110045782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Gnosis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040737/9.

(110045419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.753.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of March,

Before Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg

“the proxy”

acting as special proxy of “Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l.”;

“the mandator”

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l.", a limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 118.753, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 13th July 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1844 of the 3rd October 2006, whose articles of association have never been amended.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée “Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l.” amounts currently to EUR 12,500, represented by 500 shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l."

IV.- That the mandator owns all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the accounting situation of the company as at February 28, 2009, is hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, Ms Flora Gibert signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Flora Gibert, cleric de notaire, résidant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Bluetouch Investments (Luxembourg) S.à r.l.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.753, a été constituée suivant acte reçu le 13 juillet 2006 publié au Mémorial C numéro 1844 du 3 octobre 2006, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 parts ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l."

IV.- Que son mandant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que la situation comptable de la société au 28 février 2009 est ici approuvée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12485. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011024561/80.

(110029512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Gnosis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.497.

Les comptes au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040738/9.

(110045422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLITART S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.129.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1384 of July 6, 2010.

The articles of association of the Company were last amended by deed of the said notary of 19 May 2010, published in the Mémorial, number 1613 of August 10, 2010.

The meeting is presided by Me Valérie Kopera, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Me Céline Marchand, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

II - As appears from the attendance list, that all the ten million four hundred eighty six thousand three hundred and thirty (10,486,330) issued shares of the Company are represented at this meeting. The shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and consider being duly and validly convened thus waived any right to receive a prior notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III - The agenda of the meeting is the following:

(1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-three thousand eighteen Euro (€ 33,018) to thirty four thousand two hundred and three Euro (€ 34,203) by the issue of three hundred seventy six thousand nine hundred twenty six (376,926) additional shares without nominal value; subscription to and payment of, the additional shares to be issued within the capital increase by the new subscribers:

- "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C., a société en nom collectif incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 155.632 ("Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C.), and

- Mr. Jack Eizikovitz, of 255 Frances Street, Teaneck, New Jersey, USA

through a contribution in cash of six hundred eighty five thousand four hundred twenty seven Euro (€ 685,427); allocation of an amount of six hundred eighty four thousand two hundred forty two Euro (€ 684,242) out of the contribution in cash to a freely distributable reserve.

(2) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

After deliberation the meeting took the following resolutions:

First resolution

It was unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-three thousand eighteen Euro (€ 33,018) to thirty four thousand two hundred and three Euro (€ 34,203) by the issue of three hundred seventy six thousand nine hundred twenty six (376,926) additional shares without nominal value.

The meeting, after having noted that the existing shareholders waived their preemption right, decided to admit to the subscription of the three hundred seventy six thousand nine hundred twenty six (376,926) additional shares to be issued by the Company the following subscribers:

- 1) "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C. to the extent of three hundred and thirty thousand (330,000) new shares.
- 2) Mr. Jack Eizikovitz, to the extent of forty six thousand nine hundred twenty six (46,926) new shares.

Thereupon there appeared:

a) "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C., represented by Me Valérie Kopera, prenamed, by virtue of a proxy dated 3 December 2010,

which appearing party declared to subscribe to three hundred thirty thousand (330,000) shares, each without nominal value to be issued by the Company and to have them paid-up by payment in cash of the amount of six hundred thousand Euro (€ 600,000).

b) Mr. Jack Eizikovitz, represented by Me Valérie Kopera, prenamed, by virtue of a proxy dated 16 December 2010, who declared to subscribe to forty six thousand nine hundred twenty six (46,926) shares, each without nominal value to be issued by the Company and to have them paid-up by payment in cash of the amount of eighty five thousand four hundred twenty seven Euro (€ 85,427).

The amount of six hundred and eighty-five thousand four hundred and twenty-seven Euro (EUR 685,427.-) is the free and entire disposal of the Company as was certified to the undersigned notary.

It was further resolved to allocate an amount of one thousand one hundred and eighty five Euro (€ 1,185) out of the contribution in cash to the share capital of the Company and the remaining amount of the contribution in cash being an amount of six hundred eighty four thousand two hundred and forty two Euro (€ 684,242) to a freely distributable reserve of the Company.

Second resolution

It was unanimously resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" **5.1.** The issued capital of the Company is set at thirty four thousand two hundred and three Euro (€ 34,203) divided into ten million eight hundred and sixty three thousand two hundred and fifty six (10,863,256) ordinary shares in registered form without any nominal value (the "Shares"). "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at EUR 2,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri HELLINKCX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPLITART S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Ecostart II, rue du commerce, L-3895 Foetz, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.129.

La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1384 du 6 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire précité en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial n° 1613 du 10 août 2010.

L'assemblée a été présidée par Me Valérie Kopera, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Céline Marchand, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président a requis le notaire d'acter que:

I - Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II - Il ressort de la liste de présence que toutes les dix millions quatre cent quatre-vingt-six mille trois cent trente (10.486.330) actions émises par la Société sont représentées à cette assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués de sorte qu'ils renoncent à leur droit à recevoir une convocation préalable. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille dix-huit euros (33.018 €) à trente-quatre mille deux cent trois euros (34.203 €) par l'émission de trois cent soixante-seize mille neuf cent vingt-six (376.926) actions additionnelles sans valeur nominale; souscription et paiement des actions additionnelles devant être émises dans le cadre de l'augmentation du capital par de nouveaux souscripteurs:

- "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.632 ("Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C.), et

- M. Jack Eizikovitz, demeurant au 255 Frances Street, Teaneck, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique par un apport en numéraire de six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-sept euros (685.427 €); allocation d'un montant de six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante deux euros (684.242 €) de l'apport en numéraire à une réserve librement distribuable.

2. Amendement de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après délibération l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-trois mille dix-huit euro (33.018 €) à trente-quatre mille deux cent trois euros (34.203 €) par l'émission de trois cent soixante-seize mille neuf cent vingt-six (376.926) actions additionnelles sans valeur nominale.

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois cent soixante-seize mille neuf cent vingt-six (376.926) actions additionnelles devant être émises par la Société les souscripteurs suivants:

- 1) "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C., à concurrence de trois cent trente mille (330.000) actions nouvelles,
- 2) Monsieur Jack Eizikovitz, à concurrence de quarante-six mille neuf cent vingt-six (46.926) actions nouvelles.

Sont intervenus aux présentes:

a) "Benzeno, Dolphin & Cie" 7-Art S.E.N.C., représentée par Me Valérie Kopera, prénommée, en vertu d'une procuration (ci-annexée) datée du 3 décembre 2010,

laquelle déclare souscrire à trois cent trente mille (330.000) actions à émettre par la Société, sans valeur nominale, et les libérer par versement en espèces d'un montant de six cent mille euros (€ 600.000).

b) Monsieur Jack Eizikovitz, représenté par Me Valérie Kopera, prénommée, en vertu d'une procuration (ci-annexée) datée du 16 décembre 2010,

déclare souscrire à quarante-six mille neuf cent vingt-six (46.926) actions à émettre par la Société, sans valeur nominale, et les libérer par versement en espèces d'un montant de quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-sept euros (€ 85.427).

Le montant de six cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-sept euros (EUR 685.427,-) est à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Il est ensuite décidé d'allouer un montant de mille cent quatre-vingt-cinq euros (€ 1.185) du montant de l'apport en numéraire au capital social de la Société et le solde de l'apport en numéraire soit un montant de six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-deux euros (€ 684.242) à une réserve librement distribuable.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement d'amender l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il se lit comme suit:

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé trente-quatre mille deux cent trois euros (34.203 €) représenté par dix millions huit cent soixante-trois mille deux cent cinquante-six (10.863.256) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale (les "Actions")."

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges quelconques incombant à la Société du fait de la modification des statuts, sont à évaluer à environ EUR 2.200,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPERA, C. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1257. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Référence de publication: 2011023716/159.

(110028236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 2 février 2011 que:

1. La démission de Monsieur Benoît CHERON, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
2. Est nommé, en remplacement du gérant B démissionnaire, pour une durée illimitée:

Monsieur David RICHY, né le 23 juillet 1979 à Liège (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041137/17.

(110046069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Habitaculum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.323.

—
Les comptes annuels clôturés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011040741/10.

(110045485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.920.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

—
In the year two thousand and eleven, on the eight day of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on February 7th, 2011;

AND

2) Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on February 7th, 2011,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg dated September 25th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of October 22nd, 2008, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated September 21st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2364 of November 4th, 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,696,750 (one million six hundred ninety-six thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR224,000 (two hundred twenty-four thousand euro) to an amount of EUR1,920,750 (one million nine hundred twenty thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 1,792 (one thousand seven hundred ninety-two) new ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,696,750 (one million six hundred ninety-six thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,573 (thirteen thousand five hundred seventy-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR224,000 (two hundred twenty-four thousand euro) to an amount of EUR1,920,750 (one million nine hundred twenty thousand seven hundred fifty euro), represented by 15,365 (fifteen thousand three hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 1,792 (one thousand seven hundred ninety-two) new ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Shining Nova 5 Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 1,792 (one thousand seven hundred ninety-two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR224,000 (two hundred twenty-four thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 15,365 (fifteen thousand three hundred sixty-five) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,920,750 (one million nine hundred twenty thousand seven hundred fifty euro), represented by 15,365 (fifteen thousand three hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 février 2011;

ET

2) Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 7 février 2011,

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 21 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2364 du 4 novembre 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.696.750 (un million six cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR224.000 (deux cent vingt-quatre mille euros) à un montant de EUR1.920.750 (un million neuf cent vingt-mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 1.792 (mille sept cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.696.750 (un million six cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.573 (treize mille cinq cent soixante-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR224.000 (deux cent vingt-quatre mille euros) à un montant de EUR1.920.750 (un million neuf cent vingt-mille sept cent cinquante euros), représenté par 15.365 (quinze mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.792 (mille sept cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Shining Nova 5 Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 1.792 (mille sept cent quatre-vingt-douze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR224.000 (deux cent vingt-quatre mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 15.365 (quinze mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.920.750 (un million neuf cent vingt-mille sept cent cinquante euros), représenté par 15.365 (quinze mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2011. Relation: LAC/2011/6889. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024271/157.

(110029189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Saphia Boudjani

Gérant

Référence de publication: 2011040743/13.

(110045414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Kanel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.366.

In the year two thousand and ten.

On the eighth of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company KANEL MANAGEMENT S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 105366, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 17, 2004, published in the Mémorial C number 316 of April 11, 2005.

The corporate capital amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The meeting is presided by Ms Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary Mrs Christina SCHMIT, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.

2. Appointment of the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The private limited company I.L.L. Services S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 153141.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without being obliged to ask for the authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors, Mr. David GIANNETTI and Mr. Xavier SOULARD, to the chairman of the board of directors, Mr. Fabio GAGGINI and to the supervisory auditor, the company COMCOLUX S.à r.l. for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KANEL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105366, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 316 du 11 avril 2005.

Le capital social s'élève à cent trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, Monsieur David GIANNETTI et Monsieur Xavier SOULARD, au président du conseil d'administration, Monsieur Fabio GAGGINI, et au commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2010. Relation GRE/2010/4445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 € .

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024711/132.

(110029753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

HC Investissements II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.702.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Saphia Boudjani

Gérant

Référence de publication: 2011040742/13.

(110045410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 298.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

In the year two thousand and eleven, on the eight day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau, here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 7 February 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.866, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1837 of 23 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 23 February 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°683 of 31 March 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR219,500 (two hundred nineteen thousand five hundred euro) by an amount of EUR79,125 (seventy-nine thousand one hundred twenty-five euro)

to an amount of EUR298,625 (two hundred ninety-eight thousand six hundred twenty-five euro) by the issuance of 633 (six hundred thirty-three) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR219,500 (two hundred nineteen thousand five hundred euro), represented by 1,756 (one thousand seven hundred fifty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR79,125 (seventy-nine thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR298,625 (two hundred ninety-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 2,389 (two thousand three hundred eighty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 633 (six hundred thirty-three) new ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 633 (six hundred thirty-three) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR79,125 (seventy-nine thousand one hundred twenty-five euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 2,389 (two thousand three hundred eighty-nine) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR298,625 (two hundred ninety-eight thousand six hundred twenty-five euro), represented by 2,389 (two thousand three hundred eighty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Jusseau, ici représentée par Me Julie Carbiener, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 février 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.866, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations C-N°1837 du 23 septembre 2009, modifié par acte de Maître Carlo Wersandt du 23 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°683 du 31 mars 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR219.500 (deux cent dix-neuf mille cinq cents euros) par un montant de EUR79.125 (soixante-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR298.625 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 633 (six cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR219.500 (deux cent dix-neuf mille cinq cents euros), représenté par 1.756 (mille sept cent cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR79.125 (soixante-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR298.625 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 2.389 (deux mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 633 (six cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les 633 (six cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR79.125 (soixante-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 2.389 (deux mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR298.625 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 2.389 (deux mille trois cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2011. Relation: LAC/2011/6888. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024275/136.

(110029190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Debonair Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 158.925.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société MAX CO INVESTMENT S. à r.l., établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B158.682,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 février 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DEBONAIR INVESTMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 11 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - e) Monsieur Massimo CONTINOLO, conseiller, né le 11 décembre 1959 à Rimini en Italie et domicilié au 21E, viale Castagnola, CH-6900 Lugano, Suisse.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2011. LAC/2011/7609 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024605/154.

(110029878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Luci S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.447.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Luigi MONACELLI, né à Esch-sur-Alzette le 29 décembre 1973 (matricule n° 19731229-174), demeurant à L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2.- Madame Cinzia GIACOMINI, née à Esch-sur-Alzette le 14 juillet 1974 (matricule n° 19740714-166), demeurant à L-3712 Rumelange, 1A, rue des Artisans.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de "LUCI S.C.I."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ses parts aux co-associés au prorata des parts détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard par son gérant.

La valeur de ces parts sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'associé le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les associés.

Le prix de cession des parts sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les associés restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'associé sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses parts.

En cas d'accord de l'associé sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux associés restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les parts de l'associé sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, sous réserve de ce qui est stipulé à l'alinéa suivant.

Les associés restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des parts détenues par l'associé sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les associés.

En cas de refus justifié de la part des associés restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des parts de l'associé sortant au prix négocié entre cet associé et le tiers intéressé. A défaut pour la société de pouvoir racheter les parts de l'associé sortant, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée sans retard afin qu'il soit procédé à la dissolution et à la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale

Art. 11. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 12. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15.- ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 13. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions, constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille onze.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mil neuf cent-quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Luigi MONACELLI, préqualifié,	50 parts
2.-Madame Cinzia GIACOMINI, préqualifiée,	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.000.-€.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Luigi MONACELLI, né à Esch-sur-Alzette le 29 décembre 1973 (matricule n° 19731229-174), demeurant à L-4070 Esch-sur-Alzette, 2-4, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 - b) Madame Cinzia GIACOMINI, née à Esch-sur-Alzette le 14 juillet 1974 (matricule n° 19740714-166), demeurant à L-3712 Rumelange, 1A, rue des Artisans.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.Monacelli, C.Giacomini, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2011. Relation: EAC/2011/2158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024277/153.

(110028902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

BCD, Biker's Club Diddeléng, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3450 Dudelange, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg F 8.639.

— STATUTS

Art. 1^{er}. L'association est dénommée «Biker's Club Diddeléng», en abrégé «BCD», association sans but lucratif.

Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, toute disposition complétant et modifiant celle-ci, ainsi que par les présents statuts et les règlements pris pour leur application.

Art. 2. Le siège social est établi au Café «Plutos Haff» à L-3450 Dudelange, 36, rue du Commerce.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet des excursions communes en moto et d'affermir les liens solidaires et sociaux entre ses membres.

Art. 5. L'association est neutre en matière politique et religieuse.

Art. 6. Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

Art. 7. L'association se compose:

- de membres actifs, titulaires d'une carte de membre en ce sens; le nombre de membres actifs ne peut être inférieur à trois ni supérieur à 30,

- de membres donateurs et protecteurs et

- de membres d'honneur.

Pour bénéficier d'une voix délibérative aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration, les membres devront obligatoirement être possesseur d'une carte de membre actif; toutes autres personnes physiques ou morales ne sauront disposer que de voix consultatives.

Art. 8. La qualité de membre actif s'acquiert, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, pour toute personne prouvant le paiement de la cotisation annuelle fixée conformément à l'article 22. Le règlement du paiement de la cotisation annuelle entraîne l'émission d'une carte de membre actif. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements de l'association. Le conseil d'administration statue souverainement sur l'acceptation ou le rejet d'une personne voulant acquérir la qualité de membre sans être tenue de faire connaître les motifs de sa décision au requérant.

La qualité de membre du conseil d'administration s'acquiert par une demande écrite adressée au conseil d'administration, sous réserve de l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire, pour tout membre majeur en possession d'une carte de membre actif valable d'au moins un an et jouissant du plein exercice de ses droits civils. L'assemblée générale décide souverainement sur l'admission ou l'exclusion de l'intéressé sans être tenue de lui faire connaître les motifs de sa décision.

Les membres du conseil d'administration, conformément à l'alinéa qui précède, participeront à la gestion, l'administration et la promotion de l'association.

Art. 9. La qualité de membre se perd:

a) par la démission volontaire, présentée par écrit au conseil d'administration,

b) par le non-paiement de la cotisation annuelle,

c) par l'exclusion prononcée par une assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, à l'exception de la voix de la personne concernée.

L'exclusion pourra être prononcée sur proposition du conseil d'administration pour l'une des raisons suivantes:

a) infraction grave ou répétée aux statuts et règlements en vigueur,

b) refus de se conformer aux décisions définitives prises par l'association,

c) non-exécution des obligations financières vis-à-vis de l'association,

d) préjudice moral ou matériel causé à l'association ou à d'autres membres de l'association.

Le conseil d'administration peut suspendre, en statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents, provisoirement un membre pour les raisons énumérées ci-dessus en attendant la décision de la prochaine assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur les fonds et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 10. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs et se réunit au moins une fois par an, au courant du premier trimestre, pour entendre le rapport du secrétaire et du trésorier ainsi que pour donner décharge au conseil d'administration.

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- 1) la modification des statuts
- 2) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- 3) la nomination des réviseurs de caisse
- 4) la fixation de la cotisation pour l'exercice en cours
- 5) l'approbation des rapports d'activité du conseil d'administration
- 6) l'approbation annuelle des comptes et du budget
- 7) la dissolution de l'association
- 8) l'exclusion d'un membre de l'association
- 9) la nomination de membres d'honneur

Art. 11. Le conseil d'administration peut, de sa propre initiative, convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Il doit le faire, dans le délai d'un mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres actifs.

Art. 12. Toute proposition présentée par écrit au conseil d'administration doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale si au moins 1/20 des membres actifs en fait la demande.

Toutes les propositions et candidatures sont à adresser par écrit au président avant le début de l'assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le conseil d'administration par simple missive de poste ou courriel (voie électronique) adressé à tous les membres actifs au moins quinze jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour doit être mentionné dans la convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire comprend obligatoirement les points suivants:

- adoption du rapport de l'assemblée générale précédente
- présentation des rapports des membres du conseil d'administration et du rapport de la commission du contrôle financier
- décharge à donner aux membres du conseil d'administration et à la commission du contrôle financier
- fixation du montant des cotisations
- élection des membres du conseil d'administration et de la commission du contrôle financier
- exclusion de membres s'il y a lieu
- modification des statuts et des règlements s'il y a lieu
- examen des propositions valablement présentées au conseil d'administration

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour, sauf si une majorité des deux tiers des membres actifs présents marque son accord pour procéder à un vote sur elle.

Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points 1, 6, 7, et 8 de l'alinéa 3 de l'article 10

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre des membres actifs présents.

Tous les membres actifs disposent d'un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont inscrites dans un registre ad hoc et signées par le secrétaire de l'assemblée. Ce registre peut être consulté, sans son déplacement, par tout membre auprès du secrétariat de l'association. Tout membre et tiers justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits signés par deux membres du conseil d'administration, dont un doit être le président.

Art. 15. Les décisions prises par l'assemblée générale ordinaire entrent légalement en vigueur pour l'association et pour ses membres dès la clôture de l'assemblée générale, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Dans ce cas, les décisions doivent être appliquées à partir de la date fixée par l'assemblée générale ordinaire.

Une décision ne peut avoir d'effet rétroactif.

Art. 16. Le conseil d'administration gère l'association, convoque et organise les assemblées générales et exécute les décisions de celle-ci. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition de l'association.

Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics et tous autres tiers et il dresse les comptes annuels de l'exercice courant.

Tous les actes qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale soit par la loi, soit par les présents statuts, sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres actifs et au maximum de neuf membres actifs comprenant un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et des assesseurs.

Le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus chacun par vote séparé.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil d'administration.

Art. 17. Le président est élu au scrutin secret pour un terme d'un an. Les autres membres du conseil d'administration sont également élus au scrutin secret pour un terme de deux ans sous réserve des dispositions de l'article 16, alinéa 4. Les membres sortants sont rééligibles. Chaque membre ayant une voix délibérative ne dispose que d'autant de suffrages qu'il y a de membres à élire et ne peut attribuer plus d'un suffrage à chacun des candidats jusqu'à concurrence du total des suffrages dont il dispose.

Si le nombre des candidats est égal ou inférieur à celui des sièges vacants à pourvoir, les candidats peuvent être élus par vote à main levée.

Si le nombre de candidats est supérieur à celui des sièges vacants à pourvoir, les sièges vacants reviendront aux candidats ayant réuni la majorité des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu directement, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats ayant réuni le plus de suffrages. Cette élection se fait à la majorité des voix obtenues.

Art. 18. Afin de garantir la continuité de la gestion des affaires de l'association, le conseil d'administration sera renouvelable par moitié chaque année.

Le conseil d'administration a le droit de coopter des membres en cas de vacance de poste au cours d'un mandat, qui ont les mêmes pouvoirs que les membres du conseil d'administration dont ils finissent le mandat.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation du président, chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit la majorité des membres élus. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres élus présents. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Tout membre élu au conseil d'administration absent, sans excuse, à trois réunions consécutives ou à quatre réunions non consécutives, est réputé démissionnaire. Il peut être remplacé conformément à l'article 18.

Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent s'abstenir de voter.

Toutes les fonctions au sein du conseil d'administration et des commissions s'exercent de manière bénévole. Tout gain matériel dans son chef ou celui de ses membres est exclu.

Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux et conservées au siège social où chaque membre peut en prendre connaissance.

Art. 20. Chaque année, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse ne faisant pas partie du conseil d'administration, dans le but de vérifier à la fin de l'exercice les comptes, les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Les réviseurs soumettent leur rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les décomptes de l'exercice écoulé.

Art. 21. L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 22. La cotisation annuelle des membres est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration. Elle est payable en début d'année. La cotisation annuelle ne peut dépasser 20.- Euros correspondant au nombre-indice de 100.

Art. 23. L'assemblée générale ordinaire ne peut valablement délibérer sur une modification des statuts que si celle-ci est spécialement indiquée dans la convocation. Une modification des statuts doit se faire dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. L'assemblée générale peut prononcer la dissolution de l'association dans les conditions prévues par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

En cas de dissolution, l'affectation des biens sera décidée par l'assemblée générale.

Art. 25. Les présents statuts peuvent être complétés par un règlement interne opposable à tous les membres. Tous les règlements doivent être approuvés par l'assemblée générale.

Art. 26. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928, les présents statuts ou les règlements pris pour leur application sont tranchés par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 15.01.1999.

Signatures.

Référence de publication: 2011025186/158.

(110029658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Superior SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Superior SAH).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.234.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December,

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There convened an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme holding «Superior S.A.H.», with registered office at, 25 B boulevard Royal Luxembourg, registered with the Trade Register R.C.S. Luxembourg section B number 70234, incorporated according to a deed drawn up on the 10th of May 1999, published in the official journal Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 637 of 23 August 1999.

The meeting is chaired by Mr Jim Penning, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints to the function of secretary and the meeting elects to the function of scrutineer Mr. Julien Boeckler, lawyer, professionally residing in Luxembourg. The Chairman requests the notary to record the following in an attendance sheet::

I.- The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares they hold. This sheet and the proxies, after having been signed by the persons appearing and the executive notary, shall remain appended to the present document to be registered with it.

II.- It results from the attendance sheet that all the shares, representing the total share capital, are represented in this extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items on the agenda, of which the shareholders were informed in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the articles of incorporation of the company, which will forthwith cease to be a holding company as defined by the law of 31 July 1929, but shall have the status of a private asset management company («société de gestion de patrimoine familial - SPF») as defined by the law of 11 May 2007.

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the company in matters of the corporate purpose.

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company («SPF»).

3. Amendment of the name of the company and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation, which shall forthwith have the following content:

«There exists a " a family asset management company " under the name Superior SPF»

4. Add of the following paragraph to the article 5 of the articles of incorporation:" Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF"

5. Amendment of article 17 as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF)."

These facts having been stated and recognised as correct by the general meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution:

The meeting decides to abandon the tax regime introduced by the law of 31 July 1929 on holding companies and to adopt the status of a private asset management company (société de gestion de patrimoine familial («SPF») as defined by the law of 11 May 2007.

Second resolution:

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, so that it will read as follows:

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company («SPF»).

Third resolution:

For the purpose of bringing the articles of incorporation into line with the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

"There exists a " a family asset management company "under the name SUPERIOR SPF."

Fourth resolution:

The meeting decides to add the following paragraph to the article 5 of the articles of incorporation: " Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF"

Fifth resolution:

The meeting decides to amend the article 17 as follows: "All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto, and also the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company (SPF)."

There being no other items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF INSTRUMENT, executed in Luxembourg, on this day, month, and year, as indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of them have signed, together with Us, notary, the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le seize décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme holding «Superior S.A.H.», ayant son siège social à Luxembourg, 25, b boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70234, constituée suivant acte reçu le 10 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 637 du 23 août 1999.

L'assemblée est présidée par Maître Jim Penning Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Boeckler, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification de la dénomination sociale et de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de SUPERIOR, SPF.»

4. Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de SUPERIOR SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. PENNING, J. BOECKLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58192. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011024446/180.

(110029185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

**Stahl Group SA, Société Anonyme,
(anc. Winvest Part 4).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of Winvest Part 4, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 126958, incorporated on March 13th 2007, pursuant to a deed passed in front of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 13th 2007, number 1149 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on February 24th 2010 pursuant to a deed passed in front of Maître Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial 733 of April 8th 2010.

The meeting was presided by Mr. Paul WEILER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESENER, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Sarah GASSER, Legal Assistant, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company from "WINVEST PART 4" into "Stahl Group S.A." and amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation;

2. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The extraordinary general meeting was convened by convening notices containing the agenda and sent to all registered shareholders by registered mail on December 30th 2010; the attendance list shows that out of the 542.900 class

A shares, 8.179.100 class B shares, 60.751 class C shares and 117.249 class D shares in issue, 203.367 class A shares, 8.179.100 class B shares, 60.751 class C shares and 117.249 class D shares are duly represented at this meeting and thus more than 50% of the share capital is represented at this present meeting which is regularly constituted.

IV) The chairman states that the present meeting may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution, which was adopted by unanimous vote.

Sole resolution

The General Meeting resolves to change the company's name into "Stahl Group SA" and consequently amends article 2 as follows:

“ **Art. 2.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Stahl Group SA" (the "Company").

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme WINVEST PART 4, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 juin 2007, numéro 1149 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ayant été modifiés pour la dernière fois le par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2010, publié au Mémorial C numéro 733 du 8 avril 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah GASSER, Legal Assistant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de «WINVEST PART 4» en «Stahl Group S.A.» et modification de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) l'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires le 30 décembre 2010; il résulte de ladite liste de présence que sur 542.900 actions de classe A; 8.179.100 actions de classe B; 60.751 actions de classe C et 117.249 actions de classe D en circulation, 203.367 actions de classe A; 8.179.100 actions de classe B; 60.751 actions de classe C et 117.249 actions de classe D sont présentes ou représentées à l'Assemblée. En conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et plus de 50% du capital social de la société est représenté à la présente assemblée et peut donc valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «Stahl Group SA» et modifie en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Stahl Group SA" (la "Société").

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par le notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; S. GASSER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. Relation: LAC/2011/5342. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011022581/112.

(110026888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Regulus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.889.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2011:

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Christophe PIEL avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, Monsieur Claudio TOMASSINI avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg et Madame Carine MOURAT avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Enzo LIOTINO avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg, Monsieur Henri REITER avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg et Monsieur Jacques RECKINGER avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Leur mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 30, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011042093/20.

(110047374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.
